

AIDES POUR LES CANTINES SCOLAIRES 2024/2025

CCAS - AIDE A LA CANTINE maternelle et élémentaire ARGOAT ET DIWAN

Le CCAS propose aux familles des enfants lesneviens des écoles de l'Argoat et Diwan une aide à la cantine. Vous trouverez le montant de l'aide, selon le quotient familial, dans le tableau ci-dessous.

Pour bénéficier de l'aide pour l'année scolaire 2024/25, veuillez compléter le coupon ci-après et y joindre un RIB, une copie du livret de famille et une attestation CAF ou MSA mentionnant le montant du quotient familial.

L'aide est versée par virement à la fin de chaque trimestre.

| | |
|---------------------------------|--|
| Quotient Familial (En euros) | Montant de l'aide (par repas > 3.50€) |
| de 0 à 699 € | 0,80 € |
| de 700 à 899 € | 0,60 € |
| de 900 à 1099 € | 0,50 € |

AIDE A LA CANTINE

Année scolaire 2024/2025

Ecole Argoat/Sacré Cœur *Skol Diwan*

Parents :

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : Ville : ☎ :

Mail :

Quotient Familial :

Enfants concernés par l'aide

| <i>NOM- PRENOM</i> | <i>CLASSE</i> |
|--------------------|---------------|
| | |
| | |
| | |
| | |

Je joins impérativement et en un seul envoi :

- Une attestation CAF ou MSA mentionnant le Quotient Familial (*du mois précédent la demande*)
- La photocopie de votre livret de famille
- Un RIB

Merci de retourner le bulletin d'inscription **au CCAS avant le 15/10**

ccas@lesneven.bzh

CCAS - Mairie – 8 place du Château – 29260 LESNEVEN- 02-98-83-00-03